



## Procès-verbal de l'**Assemblée générale ordinaire** de l'USL

le 20 juin 2022 à la Maison du Sport International (MSI), Lausanne

### **0. Mot de bienvenue de la Présidente**

Après un accueil en musique assuré par l'Association des accordéonistes Lausanne (AOL) dès 19h, il est 19h30 quand Mme Coralie Dumoulin, présidente, ouvre cette assemblée et accueille les membres présents.

Plusieurs associations se sont excusées pour cette assemblée :

- ASSOCIATION FEMMES ET POLITIQUE DE SECURITE-FPS
- Club Sportifs Cheminots CSC Lausanne
- Association des jardins familiaux de LAUSANNE
- FSG Lausanne amis-gymnastes
- Société vaudoise de Cynologie
- LUC Floorball Epalinges
- Concinimus
- Association Vert-de-Terre
- Curling Club Lausanne Olympique CCLO
- Festival 4 saisons Lausanne
- Vert de Terre
- Union des sociétés de tir de Lausanne & environs USTL
- Plein Vent
- Confrérie du Soleil
- CEPL



- Société de développement des intérêts d'Ouchy (SDIO)
- Groupe de liaison des activités de Jeunesse du canton de Vaud (Glaj-Vaud)
- Union des sociétés de tir de Lausanne & environs (USTL)
- Michel Peter, Membre d'honneur
- Société nautique d'Ouchy SNO
- Monsieur René Zamboni, Membre d'honneur
- Monsieur Henri Bard, Membre d'honneur

Chaque membre présent a rempli la liste de présence, qui est consultable sur demande auprès du secrétariat.

## **1. Approbation PV et Ordre du jour**

Le PV de l'assemblée générale du 28 juin 2021 a été approuvé, avec remerciements à son auteur.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité. Il est donc suivi tel quel.

Pour répondre à la question posée concernant l'approbation chaque nouveau membre, Antoine Jaquenoud rappelle que selon les statuts, c'est au Comité de prendre cette décision et non à l'assemblée, raison pour laquelle ce point ne figure pas à l'ordre du jour.

## **2. Rapport de la Présidence et activités du Comité**

Cette année 2021 fut de nouveau une année exceptionnelle en lien avec la pandémie. La raison d'être du Comité, c'est d'aller à tous les événements des membres dès que l'on reçoit une invitation. En dehors des Commissions d'Etablissement dans lesquelles 2 membres du Comité siègent régulièrement, nous avons pu nous rendre à 10 événements, notamment : l'AG des Amis de la Tour de Sauvablin, SOS Papas, Lausanne Tourisme, l'USD, etc. Il faut noter que vu le contexte sanitaire, beaucoup de nos membres n'ont pu organiser que leur assemblée générale, et pas tellement d'autres événements.

Pour information, 2022 s'annonce déjà bien, puisque nous avons déjà eu quelques représentations lors d'événements.



Pour 2021, les nouvelles associations sont :

- Société Vaudoise de Minéralogie (SVM) (28.10.2021)
- Stop au harcèlement (1.12.2021)

Pour 2021, les associations ayant démissionné sont :

- Groupe vaudois de Vol à voile de Montricher (28.6.2021)
- UNISANTE (8.7.2021)

Pour info, les associations ayant demandé leur admission en 2022 (avant juin) sont :

- Concinimus (12.1.2022)
- Vocalistes Romands (12.1.2022)
- Lausanne Marimba Ensemble (7.2.2022)
- Arborise (25.5.2022)
- Les amis d'Elembo (25.5.2022)
- Association ONIRICO (25.5.2022)

Association en cours d'approbation :

- Festival 4 saisons Lausanne
- Association MELISSA POUR L'HELLÉNISME

Aucune démission reçue pour 2022 (avant juin).

Le Comité se réjouit de cette tendance très positive, surtout quand on constate qu'il devient de plus en plus difficile de recruter au sein du monde associatif en général.

Le Comité s'est réuni à 8 reprises tous les 6 à 8 semaines. Pour 2022, nous avons déjà effectué 4 séances.



Contrairement à ce qui était envisagé, nous n'avons renoncé à faire une grande fête pour notre 125<sup>e</sup> anniversaire. En effet, les discussions avec les sociétés oscherines et à cause du Triathlon de Lausanne, ainsi qu'avec le calendrier des disponibilités du hangar à bateaux de la SNO, il ne nous a pas été possible de trouver une date adéquate pour notre événement. Pour rappel, un grand événement avait marqué les 120 ans, ce qui implique que nos caisses sont encore passablement vides cette année. Toutefois, nous espérons pouvoir mettre à profit nos démarches entreprises, en lien avec les projets futurs, de manière à mettre plus en avant nos associations membres.

En tant que présidente, Coralie Dumoulin participe au COPIL de la Caravane des Quartiers, qui a fait son premier événement cette année aux Faverges, le week-end précédent.

Par ailleurs, le Comité a rencontré M. Damien Wirths et Mme Julie Erard, de la Ville de Lausanne, qui souhaitait relancer un « Forum des Associations ». Suite à nos échanges, nous avons pu identifier les prestations que la Ville et l'USL proposent en doublon. Sur cette discussion, il est prévu de rencontrer la Municipalité et de définir comment l'USL pourrait assurer ces prestations, tout en conservant son indépendance de fonctionnement. Nous envisageons toujours de les rencontrer d'ici la fin de l'année 2022.

Pour ce qui est de la Société de Gymnastique, qui avait émis des craintes par rapport au changement de politique de la Ville de Lausanne pour la location et la mise à disposition des salles de gym en dehors des heures scolaires, ainsi que pour le matériel. Le Comité a écrit une lettre à Monsieur Payot, Municipal en charge du domaine. Il nous a répondu que si la location du matériel demeure gratuite, la réparation ou le remplacement de tout matériel endommagé sera facturé. Concernant les horaires, il est difficile de permettre aux sociétés de gym d'accéder aux salles dès 16h, à cause de l'utilisation chargée de ces dernières. Enfin, le Comité envisage d'ajouter ce sujet parmi les points que nous souhaiterons aborder avec la Municipalité. Le courrier de l'USL ainsi que la réponse de Monsieur Payot sont disponibles pour consultation auprès du secrétariat.

Au niveau du Conseil communal, il y a eu le postulat sur la Maison des Associations. Coralie Dumoulin est intervenu autant comme membre PLR que comme présidente USL, afin de combattre ce postulat, notamment sur la base de l'analyse du questionnaire que nous avons fait passer au sein de nos membres, et dont les détails seront données ultérieurement lors de cette assemblée. En résumé, les associations ayant répondu à notre questionnaire n'étaient pas favorable à une Maison des Associations telle que proposé par



le postulat. C'est donc dans ce sens que notre présidente s'est exprimée au Conseil communal.

Pour rappel, des travaux auront lieu au bâtiment du chemin des Pêcheurs 7 à Lausanne, pour la salle de curling et pour les locaux de la SNO. Il se peut que notre bureau USL soit déplacé pendant quelques temps. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Pour la présentation des résultats du questionnaire envoyés à nos membres, Coralie Dumoulin passe la parole à Diane Wild, membre du Comité.

Pour rappel, un premier questionnaire qualitatif a été envoyé à un échantillon de nos membres. Sur la base des réponses obtenues, un questionnaire quantitatif de 35 questions a été élaboré. C'est ce questionnaire qui est développé lors de cette assemblée.

La participation s'élève à 50 réponses sur 320 membres. Le détail complet de l'analyse peut être consulté auprès du Comité, sur demande.

Emmanuelle Germond demande s'il est prévu de refaire un questionnaire de ce type. Coralie Dumoulin lui répond qu'il est certainement de le faire. De plus, le Comité continue de donner le lien, en particulier aux nouveaux membres afin qu'ils puissent également exprimer leurs besoins et attentes.

Manuella Maury, ancienne présidente et membre d'honneur, félicite le Comité pour sa démarche et pour le nombre de réponses obtenues. Elle précise également que dans les archives de l'USL existe un ancien questionnaire, sur l'utilisation de la salle de Réunion à la SNO. Il serait bien de pouvoir comparer l'analyse des deux questionnaires, notamment en lien avec la période actuelle Post-Covid. Concernant le 125<sup>e</sup>, elle comprend tout à fait que le Comité ne puisse organiser un tel événement, notamment par le processus de restructuration démarré en 2019 (site web, nouveaux membres du Comité, etc.). Cependant, elle encourage le Comité à envisager un petit événement qui marque que l'USL existe depuis 125 ans, soit le 13 décembre 1897. Antoine Jaquenoud rappelle l'existence de la plaque commémorative du centenaire de l'USL. Il serait donc bien d'avoir un objet ou autre qui reste dans les mémoires. Le Comité va réfléchir.



Najat Kadib a fait une formation sur 2 samedis, pour la gestion comptable des associations, y compris pour les déclarations d'impôts, en mai 2022. Coralie Dumoulin rappelle que toute association a l'obligation légale de remplir une déclaration d'impôts, même si elle ne paie pas d'impôts dans la majorité des cas. Merci de le rappeler à vos trésoriers respectifs.

A la question posée s'il est possible de fixer un montant minimum duquel les associations seraient exemptées de remplir une déclaration fiscale, Pascal Kotté répond qu'il faudrait changer la loi fédérale pour aller dans un tel sens. Il a d'ailleurs proposé au canton de Vaud que l'USL un seul fichier de déclaration fiscale pour l'ensemble de nos membres. Il n'y a pas eu encore de réponse du canton à ce jour.

Suite au déroulement de la discussion, Antoine donne deux exemples d'associations qui ont fait appel à l'USL pour trouver une solution à un conflit interne au sein de leur comité. Cet permet de rappeler que l'USL propose à tous ses membres un soutien dans le domaine admin/RH, en lien avec la refonte et/ou l'application des statuts d'une association et les articles 60 et suivant du code civil.

Pour rappel, la relation « employeur – employé » existe à partir du moment où un salaire est versé à la personne, de la part de l'association. Pascal Kotté précise dès la somme versée annuellement de 750 CHF, la personne engagée a le droit de demander une fiche de salaire. Automatiquement, le comité devient employeur. Au-delà de 2300 CHF / an, cela est automatique. En plus s'ajoute l'obligation de reverser à l'AVS la part de l'employeur et de l'employé. En cas, de manquement, cela devient pénal. Il suffit d'un membre pour que la plainte soit reconnue auprès de l'autorité compétente. Il est également rappelé que les associations reconnues « d'utilité publique » doivent scrupuleusement distinguer les défraiements des salaires versés.

Concernant la temporalité des responsabilités, Antoine Jaquenoud rappelle que les membres de comités précédents sont tenus responsables de leurs agissements plusieurs années après, même après leur démission.



Pascal Kotte poursuit en décrivant le type de prestation qu'il propose en lien avec le numérique dans les associations. Avec Emmanuelle Germond, il donne des formations sur Pully et sur Lausanne, au service des associations et des particuliers.

Dans le cadre de l'USL, il est possible d'acquérir des logiciels ou des licences gratuites, afin d'améliorer les activités et/ou prestations de votre association, notamment auprès d'Infomaniak, ou encore du logiciel comptable EZYcount.

Conditions particulières octroyées pour les associations - Dans le cadre du partenariat USL avec CloudReady, nous pouvons aider à fournir aux associations:

- **Office 365** (et OneDrive) ou **Google Suite** (et drive) gratuit (TechSoup/Stifter)
- *Pas GAFAM et veut rester en Suisse? Infomaniak a accepté d'octroyer 6TB*

Gestion? En ligne (via Internet)

- **ClubDesk** (<200 membres): fonctions de base, gratuit, (sinon env. 300F/an)
- **Bexio**: (<50F/an formule de base) via Stifter-Helfen+CloudReady
- **EZYcount** (72f)+ **EZYfacture** (36f): 100F/an (utilisateurs illimités) prix USL

Nombreuses solutions pour associations: <http://call.kotte.net> Pascal +41793092886

Nous donnons aussi des vieux "laptop" recyclés, venir <http://pully.intergen.ch>

Session de formation EZYcount, début octobre, 4h

Pour résumer : voici les 3 formations proposées :

- Comptable : [najat.kadib@lausanne-usl.ch](mailto:najat.kadib@lausanne-usl.ch), 076/304.63.17
- Admin/RH : [antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch](mailto:antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch) 079/341.81.95
- Assistance numérique : <http://call.kotte.net/>

Concernant l'Annuaire en ligne de l'USL, Antoine Jaquenoud rappelle que nous essayons d'indiquer toutes les associations à Lausanne, y compris celles qui ne sont pas membre



de l'USL. Par soucis de clarification, le Comité a décidé d'indiquer sur la page de l'annuaire, que l'USL n'est garant que des associations membres.

Pour ce qui est des membres, le Comité est responsable de la protection des données des associations membres. C'est pourquoi, il n'est publié que les informations reçues par chaque association. Merci donc d'informer régulièrement le secrétariat ([antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch](mailto:antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch)) tous vos changements (présidence, site web, coordonnées de la personne de contact, etc.). Nous sommes toujours en cours de préparation d'un processus permettant à chaque association d'accéder et de modifier directement sa propre fiche en ligne.

Pascal Kotte informe que nous élaborons des partenariats avec différents organismes ou associations, ainsi que des services de la Ville, par exemple le BLI, pour proposer un annuaire le plus pertinent possible en terme qualitatif.

De plus, Pascal souligne que le Comité profite de l'occasion pour identifier quelles associations ne sont pas encore membre de l'USL et pour lesquelles il y a une opportunité de leur proposer de devenir membre. Lorsque nous recevons une demande de mutation des données dans l'annuaire d'une association non membre, nous lui proposer d'adhérer à notre faitière, tout en lui exposant les avantages d'adhérer à notre faitière. Si l'association refuse, alors nous lui proposons de la retirer de l'annuaire.

Coralie rappelle qu'historiquement, l'USL était la seule entité à proposer un tel recensement des associations lausannoises. De nos jours, la Ville commence à proposer un tel fichier.

La question est demandée quelles sont les activités qui sont proposées sur notre onglets « Agenda » et « Activités ». Le Comité répond que ces onglets contiennent tous les événements et les activités de l'USL, de nos associations, de nos partenaires et de la Ville de Lausanne. A l'exception des activités de la Ville de Lausanne (ajout automatique via flux RSS), les entrées se font manuellement, selon les informations que nous recevons via notre adresse mail [agenda@lausanne-usl.ch](mailto:agenda@lausanne-usl.ch) . Pascal Kotte complète en expliquant que nous avons un calendrier qui permet de consulter les événements pas jour, ainsi que les événements passés, qui n'apparaissent plus automatiquement en fonction de la date du jour.



Pour rappel, seules les associations membres peuvent annoncer un événement (idéalement entre 1 semaine et 3 jours avant la date de l'événement) ou publier une activité. De plus, seules les nouvelles associations membres sont ajoutées dans l'annuaire. Chaque nouveau membre doit impérativement nous faire parvenir les statuts de l'association, la composition Il n'y a donc aucun risque de publier un faux événement ou une activité d'une association douteuse ou inexistante.

Antoine Jaquenoud poursuit la présentation du nouveau site web, onglet par onglet.

Pour information, les PVs des assemblées seront disponibles sous « Activités de l'USL » sur notre site, dans la même période que l'envoi de la convocation à l'assemblée ordinaire suivante, avec l'ordre du jour. Pour les activités des associations, elles sont repartagées sur Facebook, après publication sur notre site web. Ces informations restent publiques de manière permanente.

Grâce à la fonction « ajouter un flux RSS », vous pouvez publier automatiquement des articles sur notre site depuis votre site web. En cas de perte sur votre site, une copie demeure disponible sur notre site dans la base de données de Wordpress.

Concernant le référencement du site USL sur celui de la Ville de Lausanne, Coralie Dumoulin explique nous y sommes référencés, parmi les outils proposés sur la page « créer son association », à côté de Bénévolat Vaud. Nous figurons également dans la petite brochure éditée par la Ville et destinée aux nouvelles ou futures associations.

Concernant les réservations de salles, la Société Nautique d'Ouchy (SNO), suite à un partenariat avec l'USL, propose de louer la salle de réunion à des tarifs préférentiels pour les membres de l'USL. Il y a aussi des rabais sur les consommations dans l'un des deux restaurants présents au chemin des pêcheurs 7. De plus, nous avons adapté la consultation de l'occupation de la salle, de manière à ce que vous puissiez choisir une date et une période horaire, en sachant si la salle est libre ou non, avant d'envoyer formellement votre demande de réservation.

Nous avons aussi décider de proposer à d'autres associations de mettre à disposition leur(s) salle(s), sur le même processus de réservation en ligne, depuis notre plateforme USL.



Par soucis de transparence, nous avons également précisé qui gère chaque étape de la réservation de la salle, soit avant, pendant et après usage, notamment pour la remise des clés, l'aménagement de la salle, ou encore pour la facturation et la conciergerie.

Enfin, une newsletter sera élaborée tous les trimestres et qui sera disponible en ligne, en plus de l'envoi par mail aux membres.

### **3. Rapport du secrétariat permanent**

Antoine Jaquenoud présente les différentes activités qu'il a assurées tout au long de l'année. Plus particulièrement, il a représenté l'USL dans le cadre d'un mandat confié par l'association Ligue Vaudoise pour la Défense des Animaux (LVDA), en lien avec la mise sur pied d'une scrutin lors de leur assemblée générale, de manière à s'assurer que tous les bulletins ont bien été réceptionnés tel ou tel jour, et qu'aucun bulletin n'a été perdu. Ce type de soutien aux association fait clairement partie des prestations que l'on fournit à nos membres.

En plus du maintien à jour de l'annuaire et la publication des événements et activités en ligne, Antoine Jaquenoud représente l'USL au sein du Conseil des Etablissements Lausannois (CEL), en particulier en tant que président de la Commission d'Etablissement du collège du Belvédère.

Pour rappel, la permanence téléphonique est tous les jeudis de 10h à 18h, soit par téléphone au 079/341.81.85, soit sur rendez-vous à la salle de réunion de la SNO à Ouchy, aux mêmes horaires et sur rendez-vous. Il est possible en tout temps d'envoyer un mail à [antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch](mailto:antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch), adresse mail consultée au minimum 1x par jour.

### **4. Compte et rapport des réviseurs**

Ernesto Wendenburg, notre trésorier, prend la parole et commente les comptes qui ont été remis à l'entrée de la salle.

C'est le premier exercice comptable de l'USL qui a été effectué grâce au logiciel comptable EZYcount. Raison pour laquelle la date indiquée comme comparaison avec les comptes 2020 est bien « 1.1.2021 » et non « 31.12.2020 ».



Si en 2019 on avait 14'000 CHF de recettes, seuls 4'300 CHF ont été reçus 2021, soit moins de la moitié qu'en 2019, notamment à cause de nombreuses cotisations en retard de la part de nos membres.

A la fin de l'année 2021, il ne restait plus que 400 CHF en caisse. L'objectif de 2022 est donc de récupérer des fonds et de consacrer une grosse partie des activités de la trésorerie en contactant individuellement chaque association concernée par un retard de cotisation, afin de renflouer les liquidités de l'association.

Au niveau du Comité, nous avons décidé de reverser le solde du compte du Comité, d'un montant de 1500.45 CHF, sur le compte de l'association, ainsi que de renoncer à percevoir la somme annuelle allouée au Comité de 1'500 CHF, afin de participer à l'effort de renflouement de la trésorerie. Pour rappel, cette somme est octroyée au Comité selon les statuts en vigueur de l'association.

Tito rappelle également que les cotisations étaient parties relativement tard en 2020, ce qui explique ce décalage par rapport à une année dite « normale ». Il souligne également qu'il a repris la trésorerie en septembre 2020 seulement, ce qui rend difficile d'identifier pour quelle année comptable tel montant a été versé par telle association. Merci donc d'indiquer systématiquement l'année de cotisation concernée lors de votre versement. Par exemple : « Cotisation 2021 SNO ». En cas de non-indication de l'année au moment de versement, celui-ci est automatiquement comptabilisé pour l'année en cours, soit 2022. Grâce à EZYCount, il sera facile de créer une comptabilité « Débiteurs », et de savoir à qui on a envoyé des cotisations et qui les a payés. Des envois de rappels pourront se faire automatiquement le venu, sur la base des indications dans ce fichier comptable.

Si ce processus de rappel de cotisation ne permet de pas de renflouer efficacement les comptes, il faudra soit augmenter la cotisation annuelle, soit trouver une autre source de financement. Il sera envisageable aussi d'ajouter des frais de rappel, mais cela reste une option.

Ernesto poursuit en informant que PostFinance effectue parfois des « versements groupés », sans indiquer le détail de qui a versé quel montant. Il se peut donc qu'une association ait versé sa cotisation, sans qu'il soit possible directement de l'identifier. C'est pourquoi, au moment du rappel de cotisation, il suffit simplement d'indiquer par retour de



mail, quand et avec un justificatif de paiement le montant a été versé et pour quel exercice comptable.

Coralie Dumoulin insiste sur le fait que l'exercice comptable 2022 ne reflète pas vraiment la situation de l'USL au quotidien, notamment à cause de ce manque à gagner sur les cotisations. Grâce aux mesures qui ont été prises par le Comité, nous avons pu retrouver une situation normale au niveau de la trésorerie et des flux financiers.

Un membre relève que l'annonce des cotisations n'est pas suffisamment clair et qu'il faudrait indiquer pour quelle année il y a un appel spécifique à cotisation. Pascal Kotte répond que le fichier comptable « Débiteurs » permet justement de contribuer à la clarification de la situation.

La question est demandée pour quelle raison la cotisation n'a pas été envoyée avec la convocation comme chaque année, et s'il est possible de dire au trésorier de l'association « tu paies ». Coralie répond qu'il a été demandé à chaque association d'attendre de recevoir un courrier séparé, correspondant à la situation particulière de chaque association.

Une question est posée concernant la présence ou non dans les statuts de faire appel à l'aide public. Coralie Dumoulin répond que si rien ne figure dans les statuts, c'est la philosophie de l'USL de ne pas faire appel à un subventionnement de la Ville. La situation sur le retard des cotisations est en cours de régulation et la santé financière de l'USL s'améliore.

Concernant la vérification des comptes, les réviseurs ont été convoqués le 17 juin 2022. Seule Isabelle Diday était présente lors de cette séance. Suite à plusieurs échanges avec la trésorerie, la conclusion du rapport des réviseurs est de refuser les comptes.

Mme Borgeaud, la sœur de la réviseuse Mme Diday, lit le rapport des comptes en son absence et confirme la proposition de refuser les comptes.

Suite à la lecture du rapport, le Comité propose à l'assemblée de **ne pas soumettre formellement les comptes 2021 au vote de l'assemblée**. Ce point spécifique fera l'objet d'une assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu encore en 2022.



Le Comité recherche un second réviseur pour l'exercice 2021. Xavier Cid, Société de Sauvetage d'Ouchy, ainsi que Georges Delaloye MCPV (SOS Papa) comme suppléant, se proposent. Madame Diday accepte de poursuivre son mandat, selon confirmation de sa sœur, Mme Borgeaud.

En vue de simplifier le travail de révision des comptes, le Comité soumet propose que les candidats ainsi que Madame Diday soient nommés pour l'exercice 2021 et celui de 2022.

Suite à leur accord, **l'assemblée accepte à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessus soit :**

- De reporter le vote sur les comptes à une assemblée générale extraordinaire ultérieure
- De reporter la décharge du Comité pour le même motif
- D'élire la commission de révision des comptes dans son ensemble pour les exercices 2021 et 2022.

## **5. Approbation des rapports et décharge du Comité**

Par conséquent, **le vote sur la décharge du Comité**, tel que formellement constitué avant le point 6 « Élections statutaires et complémentaire du Comité » de cette assemblée, **est également reporté.**

## **6. Élections statutaires et complémentaire du Comité**

René Bezençon, excusé pour cette assemblée générale, a pris la décision de démissionner du Comité au terme de cette assemblée. Nous lui adressons nos plus chaleureux remerciements pour son investissement et son travail précieux au sein du Comité, en particulier pour le questionnaire aux membres, ainsi que pour la préparation de notre jubilé du 125<sup>e</sup>.



Pour lui succéder, René Bezençon a recommandé au Comité l'élection de Stéphanie Mooser, membre du parti Le Centre Lausanne, membre de l'USL. En son absence, c'est Coralie Dumoulin qui présente brièvement son portrait. 43 ans, mariée et maman de 2 enfants, elle est ancienne conseillère communale. Le Comité valide sa candidature et la soumet au vote.

Elle est élue par acclamation.

Par ailleurs, 3 membres actuels du Comité sont soumis à réélection, pour une durée de mandat de 3 ans :

- Najat Kadib, vice-présidente, PS Lausanne, SDBC
- Pascal Kotte, CloudReady
- Antoine JAQUENOUD, secrétaire, Glaj-Vaud, Tale of Fantasy

Les 3 personnes sont élues également par acclamation.

## 7. Perspectives et projet d'avenirs

- **Budget 2023.** Celui-ci permet de s'assurer que les flux financiers réguliers liés au fonctionnement régulier de l'USL (charges salariales, site web, etc.) sont assurés, notamment par le versement théorique de toutes les cotisations régulières.

Or, Avec seulement 150 cotisants réguliers, on arrive déjà à couvrir totalement nos charges d'exploitation, y compris en tenant compte des 1500 CHF auxquels le Comité a droit, et que nous avons renoncés ces dernières années. La pérennité financière de l'USL est donc assurée.

- **Maintien des services et prestations proposés**, notamment avec notre secrétaire permanent.
- **Kermesse ou Forum des associations.** Profiter du travail effectué pour la préparation du 125<sup>e</sup> pour valoriser davantage nos associations membres auprès du grand public, sous la forme d'une rencontre annuelle ou bisannuelle, à discuter. Peut-être avec soutien logistique de la Ville, mais sans subvention. La recherche de fonds sera un plus, en particulier via des mécènes privés ou par le biais d'un « carnet de fête » lors de grands événements comme le Forum des associations.



- **Campagne d’affichage sur les panneaux SGA.** L’USL a le droit, 2x par année, d’afficher des événements de nos associations sur des grands panneaux dans toute la Ville, comme pour les partis politiques lors d’élections communales. Merci à Bertrand Sonnay de nous avoir rappelé cette possibilité. L’affichage SGA est offert durant 2 semaines, par période de publication.

Pour rappel, les panneaux bleus sont toujours à disposition en tout temps à travers la Ville, au prix de 40 CHF pour 50 affiches A3. Toutes les infos sur notre site web via le lien suivant : <https://lausanne-usl.ch/ressources/gestion-des-affiches/>

- **Création de la Newsletter.** En réponse au questionnaire, elle paraîtra 3 fois par an et sera disponible sur notre site web : <https://lausanne-usl.ch/newsletters-usl/>
- **Rencontre avec l’Union des Sociétés de Développement (USDL).** Définir une stratégie commune avec la faitière des sociétés de développement, en vue d’une réflexion sur le nombre d’initiatives et de prestations proposées par la Ville, payée par nos impôts et qui font concurrence à ce que proposent les associations, et qui pourraient être assurées de manière autonome, à défaut d’être gratuite.
- **Rencontre avec la Municipalité.** Pour reprendre la rencontre traditionnelle entre la Municipalité et l’USL, qui avait lieu 1x par an avant la période COVID.

## 8. Divers

- A. - Un membre demande quelles sont les limites géographiques de l’USL, par rapport à la salle des Liaudes à Pully. Pascal Kotte répond que si une association a une partie de ses activités qui ont lieu à Lausanne, vous pouvez faire partie de l’USL. Si l’activité d’une association ne s’adresse pas aux Lausannois, elle ne peut pas devenir membre de l’USL. Mariela Muri, ancienne présidente, complète qu’il s’agit de Lausanne et environs, soit le « Grand Lausanne ».
- B. - Un membre reprend le fait que l’USL compte 320 membres. Il demande combien sont réellement cotisants, selon nos catégories de membre actuelles. Coralie Dumoulin qu’il y a 250 cotisants réguliers inscrits dans le registre des membres. Et avec 150 cotisations versées, le budget annuel de fonctionnement est assuré.
- C. - Est-ce que ceux qui ne paient pas leur cotisation ont les mêmes avantages que les cotisants ? Réponse du Comité : non. Pendant la période COVID, il est envisageable de faire un geste. Mais dans une situation normale, la distinction est clairement faite. Pascal souligne que ces associations seront accueillies à bras



ouverts, soit pour devenir membre et payer la cotisation. Bien entendu, l'objectif est d'insister le plus possible pour qu'il y ait de l'argent qui rentre.

- D. -** Quand est-ce que le Comité envisage l'assemblée générale extraordinaire pour régler les aspects en suspens liés aux comptes ? Le Comité répond qu'il souhaite faire une assemblée générale par voix de circulation. Comme l'idée ne semble pas séduire la majorité des membres, le Comité organisera cette assemblée en présentielle, d'ici la fin de l'année civile.
- E. -** Un membre suggère que, sur la base du nombre d'associations volontaires pour présenter leurs activités, on pourrait organiser le Forum des associations au Forum de l'Hôtel de Ville, qui est un lieu très central, avec le soutien de la Ville. Un autre demande si le Forum a été réservé pour le 125<sup>e</sup>, comme cela avait été suggéré dans le questionnaire. Coralie Dumoulin que le Forum n'a pas été réservé, comme on souhaitait organiser un événement plus grand à Ouchy. Le Comité prend note de la proposition et va y réfléchir.

Après avoir clos l'assemblée statutaire, Coralie Dumoulin invite les membres à participer à l'apéro et à profiter du concert des accordéonistes, au rez-de-chaussée du bâtiment de la MSI.

Antoine Jaquenoud  
Secrétaire

Coralie Dumoulin  
Présidente